

---

---

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet d'élargissement de la chaussée  
sur le pont Monseigneur-Langlois  
entre Salaberry-de-Valleyfield et Coteau-du-Lac  
par le ministère des Transports**

**Dossier 3211-05-442**

**Le 4 octobre 2012**



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'élargissement de la chaussée sur le pont Monseigneur-Langlois entre Salaberry-de-Valleyfield et Coteau-du-Lac par le ministère des Transports répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2008-09-25	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2008-11-03	Délivrance de la directive
2011-03-22	Réception de l'étude d'impact
2011-06-20	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-12-15	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires
2012-03-01	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-06-06	Réception des réponses de l'initiateur à la deuxième série de questions et commentaires (addenda numéro 2)

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le pont Monseigneur-Langlois, d'une longueur de 2,2 km, a été construit en 1953. Il est situé à l'exutoire du lac Saint-François, entre les municipalités de Salaberry-de-Valleyfield et de Coteau-du-Lac. Le pont traverse successivement deux îles, soit l'île Aloigny et l'île Liénard, puis enjambe le canal de Soulanges pour rejoindre la route 338 et l'autoroute 20.



Depuis 2000, la détérioration avancée de la dalle de béton et les problèmes de circulation routière observés sur cette infrastructure ont conduit à la mise en œuvre de travaux de réparation et d'élargissement des structures de franchissement.

Le projet actuel vise à compléter l'élargissement à quatre voies du pont Monseigneur-Langlois en effectuant des travaux d'élargissement sur les quatre segments disposant encore de trois voies de circulation. Ces segments comprennent le pont numéro 3 (incluant les bretelles desservant le chemin du Fleuve), le secteur de l'île Liénard, le secteur de l'île d'Aloigny et un segment reliant le pont numéro 1 à l'échangeur du boulevard du Bord-de-l'Eau. Les travaux visent également la réfection des fondations et de la surface de roulement. Le projet nécessitera un investissement total de l'ordre de 15 M\$.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACTAZ

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de l'eau;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Évaluation environnementale du projet de rehaussement de la route 201 et de reconstruction des ponts Monseigneur-Langlois numéros 3 et 4 à Coteau-du-Lac*, préparé par Genivar, février 2002, 66 pages et 6 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réfection du pont Monseigneur-Langlois numéro 2 – Étude environnementale – Inventaire de la coulèuvre brune – version finale*, préparé par SM Aménatech inc., mars 2007, 14 pages et 1 annexe;



- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Rapport version finale – Étude de circulation du pont Monseigneur-Langlois (route 201) en Montérégie-ouest*, préparé par SNC Lavalin., 16 novembre 2010, 23 pages et 5 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet d'élargissement de la chaussée sur le pont Monseigneur-Langlois entre Salaberry-de-Valleyfield et Coteau-du-Lac – Étude d'impact sur l'environnement*, préparé par SMi Aménatech inc., mars 2011, 195 pages et 7 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet d'élargissement de la chaussée sur le pont Monseigneur-Langlois entre Salaberry-de-Valleyfield et Coteau-du-Lac – Étude complémentaire relative à la valeur écologique des milieux humides*, préparé par SMi Aménatech inc., novembre 2011, 25 pages et 2 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet d'élargissement de la chaussée sur le pont Monseigneur-Langlois entre Salaberry-de-Valleyfield et Coteau-du-Lac – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP*, préparé par SMi Aménatech inc., décembre 2011, 60 pages et 8 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet d'élargissement de la chaussée sur le pont Monseigneur-Langlois entre Salaberry-de-Valleyfield et Coteau-du-Lac – Addenda 2 – Réponses à la 2<sup>e</sup> série de questions et commentaires formulés dans le cadre de l'analyse de recevabilité*, préparé par SMi Aménatech inc., mars 2012, 21 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 3 novembre 2011. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

*Marie-Eve Fortin*  
pour:

**Marie-Eve Fortin**, Biologiste M. Env.  
Chargée de projet  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

